



Photocopie carte de crédit

Par **harajukugirl**, le **17/05/2008** à **20:22**

Afin de soit disant conclure une réservation dans un hôtel vietnamien, j'ai dû d'une part remplir un formulaire (papier et scanné) indiquant les coordonnées de la carte VISA avec laquelle je souhaitais effectuer le paiement (3 chiffres de sécurité inclus) mais en plus de ceci, l'hôtel me demande une photocopie recto-verso de cette même carte de crédit! r nD'un côté toutes les données nécessaires sont déjà entre leurs mains, d'un autre, c'est bien la première fois que l'on me demande la photocopie de ma carte et je ne suis pas vraiment rassurée!!!r nUne idée??

Par **Marion2**, le **19/05/2008** à **00:06**

Non, pas d'idée, mais à votre place, je ne le ferais pas. Je trouve cela un peu bizarre.r nJ'ai déjà réglé des voyages (même à l'étranger) achats par le net avec une carte bleue, JAMAIS on en m'a demandé la photocopie de ma carte et i on me l'avait demandé, je ne l'aurais pas donnée.

Par **harajukugirl**, le **20/05/2008** à **22:29**

[s]/[s]Merci pour cette réponse

Par **gloran**, le **21/05/2008** à **14:17**

Evidemment non, ne donnez pas de photocopie de la carte. D'ailleurs, vous n'avez pas non plus à donner le code de sécurité à 3 chiffres - pourquoi pas le code confidentiel et la carte avec le temps qu'on y est.

Ceci étant, en cas de fraude, vous pourriez sans problème solliciter, par recommandé AR auprès de votre banque, l'application de l'article L132-4 du code monétaire et financier, lequel texte [s]**oblige**[/s] la banque à vous restituer sous un mois les sommes prélevées. Vous n'avez besoin de transmettre aucun justificatif prouvant votre bonne foi, il vous suffit juste de contester le prélèvement en cause en recommandé AR en citant l'article.

Astuce que j'utilise parfois avec les hôtels. La plupart du temps, ils ne demandent la carte (au moins en France) que pour vérifier sa validité. Je suis client du CIC qui propose un service permettant de générer un pseudo-code de carte de paiement, valable une seule fois (oneshot comme on dit) et pour un montant bien précis. Quand je pars en vacances, je génère donc quelques numéros virtuels plafonnés à 5 euros (on peut même choisir la devise). Le numéro virtuel inclut la date de validité ainsi que le code 3 chiffres. Ensuite, quand je réserve un hôtel par téléphone, je donne ce numéro virtuel. Si j'annule, et que l'hôtel essaye de prélever une somme différente de celle prévue (inférieure ou supérieure), le prélèvement tombera en échec. Ce système, prévu initialement pour contrer les fraudes internet, permet aussi d'éviter les prélèvements frauduleux de commerçants peu scrupuleux. Attention à la contractualisation éventuelle avec l'hôtel (par fax etc), qui peut avoir prévu des frais d'annulation.